

La dépêche suivante a été diffusée le 1^{er} février 2007 par **ABHABER.com**, *EU-Turkey News Network*, relative au premier "Midi du CIFE" organisé à Bruxelles le **30 janvier** dernier sur le sujet "**Turkey's Accession and the EU's Integration Capacity**" :

"L'Adhésion de la Turquie et la Capacité d'intégration de l'Union européenne" en débat à Bruxelles

Le CIFE (Centre International de Formation Européenne) a organisé un débat sous le titre de "L'Adhésion de la Turquie et la Capacité d'intégration de l'Union européenne". Alexander STUBB, Député (PPE-DE, FIN), Rapporteur du Parlement européen et Yaprak ALP, Conseillère de la Délégation permanente de la Turquie auprès de l'Union européenne, ont participé à ce débat.

Dans son discours, Alexander STUBB, a mis l'accent sur la différence entre la capacité d'intégration et la capacité d'absorption de l'Union européenne et il a estimé que « la capacité d'intégration est un concept plus dynamique ». Ce sont les conclusions du Sommet européen de Copenhague (1993) qui ont mentionné ce concept. Par ailleurs, il n'y a pas une définition exacte de ce concept car il se modifie selon le temps et le lieu. Il a souligné que les problèmes que pose l'adhésion de la Turquie peuvent être évalués par certains comme des arguments favorables, mais en même temps comme des arguments défavorables par d'autres dans l'Union. « Par exemple, l'instabilité politique de la région où la Turquie se trouve, peut être évalué par certains comme un danger pour l'U.E. Au contraire, d'autres peuvent y voir un atout pour l'Union qui pourra jouer un rôle plus actif dans cette région ».

Autre invitée du débat, Yaprak ALP a souligné l'injustice de la décision des gouvernements au Sommet européen des 14-15 décembre 2006 de geler 8 chapitres de la négociation. Elle a déclaré que la proposition faite par quelques Etats membres que la Turquie devienne un membre privilégié est incompréhensible. Selon elle, la Turquie est déjà un membre privilégié en tant que pays associé à l'union douanière avec un dialogue politique très élevé. Elle a mentionné que les opposants à l'adhésion de la Turquie doivent prendre en compte la situation de la Turquie à la fin du processus d'adhésion lorsque l'acquis communautaire sera pleinement appliqué, et non pas faire une évaluation selon la situation politique, sociale et économique actuelle de la Turquie.

ABHaber, 01.02.2007 Bruxelles (*traduction non professionnelle*)